

RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Assemblée générale ordinaire du 06 octobre 2018

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018 du RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR s'est tenue le samedi 06 OCTOBRE 2018 au Pech de Gourbière.

Conformément aux statuts et compte tenu du nombre des adhérents présents ou représentés, le quorum était atteint et l'assemblée a pu valablement délibérer.

I. Mot du Président

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et remercie de leur présence M. Serge GAY, Président de l'AMAR, M. Denis JUBERT, Directeur du Pech de Gourbière, M. Victor CHAYRIGUET fondateur de l'apiculture en Quercy et du Rucher école de Rocamadour, M. Michel BETAÏLLE, Président du GDSA du Lot et également représentant de M. Guy DELPUECH président de LA RUCHE DU QUERCY empêché. Nos principaux mécènes ont également été invités ; nous avons le plaisir d'avoir avec nous Mme. Francine GREGORY Présidente de la caisse locale de SOUILLAC du CANMPM et M. Michel ALIBERT vice président du CANMP nous rejoindra en matinée tout comme Mrs. Thierry ALLANOT, Dewis VERDUN, Xavier BOSSARD, Stéphane HENRY et Mme. Patricia CAZARD des Ets Leclerc de SOUILLAC, GRAMAT, BIARS et St LAURENT DES TOURS. D'autres se sont excusés. Il remercie chaleureusement le Directeur et les personnels du Pech de Gourbière pour l'aide précieuse apportée au rucher école tout au long de l'année et pour la qualité des moyens mis à sa disposition pour cette AG.

Il accueille avec plaisir les nouveaux adhérents qui rejoignent notre association et rappelle, qu'adhérer à une association comme la nôtre, c'est non seulement « recevoir », mais aussi « donner » et « transmettre » en prenant une part, si modeste soit-elle, dans son fonctionnement.

Il remercie vivement tous ceux qui, l'année écoulée, ont su donner de leur temps pour participer à l'évolution importante du rucher école, animer nos séances et nos activités.

2. Rapport moral et d'activités

2.1 Évolution des effectifs

102 adhérents, sont à jour de leur cotisation 2017/2018. Pour mémoire, nous avons accueilli 26 nouveaux adhérents l'année passée.

Nous rejoignent aujourd'hui 20 nouveaux adhérents: Mmes. BARGUES, BOURGEOIS, CUBAYNES, DE JESUS, FROMENTEZE, LE MEUR; Mrs BARGUES père et fils, BORIE, CASTELLACCI, COLLIGNON, COUDERT, GUILLEMIN-NAYRAGUET, KNAPPER, MAINGRE, MERCIER, MINOS, MORANDIN, NUNES DIAS, PHILIPPOTEAU

Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons que notre association répondra à leurs attentes en matière d'apiculture et de défense de l'abeille. Quelques autres personnes doivent adhérer prochainement. Enfin, nous enregistrons les démissions justifiées de cinq adhérents.

Il est regrettable que des adhérents n'aient donné aucune suite à la convocation à l'assemblée générale : ni excuse, ni pouvoir.... C'est faire peu de cas des charges assumées par les organisateurs, tous bénévoles, qui méritent au moins un peu de considération.

Les anciens adhérents qui ne se seront pas mis à jour de leur cotisation avant le 9 décembre 2018 seront, après un ultime rappel par courriel, considérés comme démissionnaires.

2.2 Panorama de l'année apicole écoulée.

Lors de la réunion du 03 septembre 2016 le Conseil d'Administration du RER avait décidé la création de DEUX COMMISSIONS : Commission Fonctionnement du Rucher école (orientée sur l'interne), Commission Finances et communication (orientée sur l'externe). Ces deux commissions se sont constituées tout naturellement avec des adhérents motivés et assidus qui se sont partagé les tâches. Il convient à présent de les renforcer par de nouveaux volontaires.

2.3 Commission fonctionnement du Rucher.

Le premier objectif de cette commission a été de mettre en œuvre le nouveau mode de fonctionnement du Rucher avec le doublement des séances et la formation en petits groupes par les Référents, ceci pour s'adapter à l'importante augmentation des effectifs. Les séances en salle se sont déroulées comme prévu, mais il n'en a pas été de même pour les séances sur les ruches, fort perturbées par les caprices de la météo. Néanmoins, tout le programme a pu être traité, avec pour la première fois cette année une séance sur le thème de « Mes premières ruches » permettant aux nouveaux apiculteurs d'avoir la vue sur une saison apicole et de faire un choix sur les investissements à réaliser. A ce propos, nous remercions Jacques et Philippe qui ont offert au rucher école une ruche keyniane et une ruche Warré, qui ont toutes deux été peuplées.

Bon nombre de nouveaux inscrits n'ont pas suivi le programme avec une assiduité suffisante et n'ont apporté aucune contribution au fonctionnement du Rucher; je crains que, pour certains, la mode de l'apiculture l'emporte sur la passion ! Si la passion l'emporte vraiment, ils devront faire un effort de participation dans l'année qui vient. Heureusement, nous avons découvert de nouveaux talents parmi ces nouveaux apiculteurs et j'espère qu'il en sera de même avec ceux qui s'inscrivent aujourd'hui.

Une journée d'échanges avec Gilles FERT s'est déroulée le 09 décembre 2017 à la satisfaction de tous vu la qualité des informations apicoles recueillies.

La récolte (135 Kg) a été plutôt décevante, mais c'est une situation générale dans notre région, liée à la sécheresse subie depuis mi-juin.

Enfin, une ouverture sur les traitements anti-varroas alternatifs (acide oxalique, acide formique, thymol) a été faite après avoir assuré cette année un traitement à l'APIVAR LIFE (peu satisfaisant) pour notre rucher.

Le point faible reste l'organisation de l'entretien du rucher qui a encore trop souvent reposé sur le groupe élevage de reines. Nous y reviendrons plus loin.

Grâce aux cotisations de soutien, aux dons en espèces et aux dons en nature, (liste annexée) nous avons pu faire de belles acquisitions : 10 tables et 50 chaises (Ets. Leclerc), , 2 SUBLIMOX et un groupe électrogène (Ets Leygonie), et 10 combinaisons apiculteurs et un gaufrier (Fondation Lune de Miel), 3 balances connectées OPTIBEE, une sonorisation mobile et un PC portable.

Les commandes groupées ont été faites tout au long de l'année pour répondre aux besoins du Rucher et des adhérents en candi, sirop, pots, capsules et cristaux de soude. Elles ont porté sur un montant de : 6 778€ (légère baisse par rapport à 2017). Elles ont permis de financer une partie des consommables du Rucher et aux adhérents de bénéficier de prix de gros. (-20 % par rapport aux prix de détail). 46 en ont profité, avec un panier moyen de 145 € et une économie équivalente à la cotisation. Il faut savoir qu'en participant à ces commandes groupées, les adhérents soutiennent directement le Rucher école. Concernant notre politique d'achat : nous négocions les meilleurs prix, dans le cadre de partenariats pérennes, mais aussi, nous attachons une importance particulière à la qualité des produits ainsi qu'à leur impact environnemental et sociétal.

Le groupe élevage de reines créé en 2017 (voir plus loin) a pu tenir xxx séances. La saison d'élevage passée a été en demi-teinte, avec des difficultés et des échecs, mais aussi des réussites autorisant des perspectives intéressantes pour la saison prochaine. Des difficultés ont été rencontrées à partir de la mi-Juin 2018, essentiellement dues à la sécheresse persistante, qui a entraîné des carences tant en pollen qu'en nectar, favorisé un pillage récurrent à l'origine de nombreuses pertes de reines dans les nucs et colonies, et défavorisé l'introduction et l'acceptation de nos reines. Des échecs ont aussi été enregistrés dans la production de cellules royales (CR) : simultanément, en partie haute des deux CLOAKE, deux reines vierges non trouvées rapidement ont bloqué la production des séries empêchant les dons de CR ou de reines fécondées aux adhérents. Mais des réussites ont aussi été notées, avec, la maîtrise par l'ensemble du groupe élevage de reines :

- du cycle d'élevage des reines
- du greffage par picking
- de la conduite du starter/finisseur CLOAKE, des différents types de nucléis de fécondation et des divisibles DADANT
- des introductions de CR et de reines
- des paquets d'abeilles.

Aujourd'hui, 40% des reines sont issues de l'ER dans les 29 colonies mises en hivernage et 80% des reines du rucher sont des 2018. De plus nous disposons d' une lignée de fille et petites-filles identifiées, toutes issues d'une même souche remarquable. Ces reines seront testées la saison prochaine pour sélectionner à nouveau les meilleures souches.

Enfin, une nouvelle technique prometteuse a été testée cette année: le greffage à J+0 directement dans les nucs ; elle permettra, dès que nous aurons une production suffisante de reines:

- de se passer du CLOAKE.
- et d'alléger la contrainte calendaire

Pour l'année à venir, les séances d'élevage de reines reprendront dès la visite de printemps, avec identification à partir de critères précis des ruches souches destinées au greffage des larves (2 à 3 souches) et de celles qui assureront la production de mâles (2 à 3 souches). 2 colonies en CLOAKE seront converties sur ruchettes. Les premières séries de CR seront lancées dès que nous aurons des mâles matures.

L'équipe qui a travaillé sur l'élevage de reines cette année doit être particulièrement félicitée car c'est là une très importante ouverture de domaine pour le Rucher école et nous devons tous nous en réjouir.

Une charte « qualité miel » a été élaborée par une nouvelle « Commission de la Charte » et approuvée par le Conseil d'administration. Elle est à la disposition de tous les adhérents du Rucher École de Rocamadour : commercialisant ou non du miel et volontaires pour s'engager dans une démarche qualitative commune. Elle permet d'affirmer les valeurs partagées au sein de l'association et la volonté collective d'améliorer nos méthodes en vue de garantir :

- la mise en œuvre de bonnes pratiques apicoles, respectueuses de l'abeille et de son environnement.
- la qualité de nos miels locaux, produits par les adhérents du Rucher École de Rocamadour.
- notre conformité aux lois et réglementations en vigueur.

En adhérant à la charte, chaque membre du RER peut, individuellement, mettre en avant le miel qu'il produit à travers la marque : **« Apiculteur du Rucher École de Rocamadour »**. Il participe aux actions de mutualisation de moyens pour la vente de sa production et bénéficie de toutes les actions de promotion de la marque menées par le RER.

Sur ces bases, 9 adhérents volontaires ont pu assurer une vente groupée près de 700 Kg de miel qui a été, cette année, totalement faite aux Ets Leclerc de SOUILLAC, GRAMAT, BIARS et St LAURENT DES TOURS.

Notons aussi, qu'adhérer à la Charte, c'est d'une part se préparer aux changements qui se profilent dans l'attitude et les attentes des consommateurs et d'autre part anticiper les nouvelles normes, lois et réglementations qui vont venir encadrer le marché du miel, produit réputé, aujourd'hui, comme le plus « frelaté » au monde.

2.4 Commission Finances et communication

Cette commission a effectué le reportage photos de toutes nos séances et activités extérieures. Ses membres ont assuré la participation du Rucher école au salon animalier de Souillac les 28 et 29 octobre 2017, au loto du Pech de Gourbière le 28 janvier 2018, au gouffre de St Sauveur le 28 juillet et à la fête du miel du Roc le 19 août 2018. Elle est représentée par notre Président au Conseil d'Administration de l'AMAR et 6 conférences sur la problématique actuelle des abeilles ont été faites à Vayrac le 20 février, à Gourdon le 05 mars, au Vigan le 06 avril 2018 et à Rocamadour le 12 avril. Elle a assuré la Préparation et la participation aux Tremplins du CANMP le 12 juin. Elle a ouvert une page Facebook pour le Rucher école et la tient à jour. Elle a finalisé la création d'un site internet www.rucher-rocamadour.org qui permettra de mieux organiser nos activités et de faire rayonner notre association. Elle a assuré la traduction et la diffusion des chroniques de notre ami de Californie Serge LABESQUE. De nombreuses séances d'information périscolaire sur le monde des abeilles ont été faites dans les écoles du nord du département.

Enfin, grâce au dévouement d'un petit groupe et du cabinet SOGOREC de Gourdon, notre comptabilité a pu être rendue conforme aux exigences d'une association « d'intérêt général ». Ce cabinet nous a fait ce travail bénévolement, au titre du mécénat.

2.5 Relations avec «La Ruche du Quercy» et le GDSA. Lutte contre le Vespa velutina (V.v.)

Le Rucher école a été représenté à tous les Conseils d'Administration de LA RUCHE DU QUERCY et du GDSA.

Il est rappelé que vous êtes tous fortement incités à adhérer à «La Ruche du Quercy» (coût 34 € jusqu'à 10 ruches pour 2019) qui est le syndicat des apiculteurs amateurs et professionnels du LOT. Par cette adhésion, le syndicat met à votre disposition des informations apicoles, assure votre rucher, vous abonne à «L'Abeille de France», et si vous le désirez, vous déclare auprès du SDIS pour récupérer les essaims signalés. Grâce à La Rucher du Quercy qui les a financés, deux adhérents ont pu suivre cette année un stage de formateur dispensé par le Syndicat National d'Apiculture (SNA).

L'adhésion au GDSA (15 € pour 10 ruches en 2018 mais appelée à augmenter légèrement lors de l'appel à cotisation qui se fera début 2019) est obligatoire dès la première mise en production des ruches. Elle permet à tout apiculteur d'appliquer ou de faire appliquer les règles de prophylaxie apicole et de conserver un rucher sain. Le GDSA peut, lui seul, distribuer sur ordonnance de ses vétérinaires les produits de lutte contre le varroa. Il favorise par ailleurs le renouvellement des cadres, des cires, des reines... par un bon usage des aides consenties par le Conseil Départemental. Il met à la disposition des apiculteurs son maillage d'Agents Sanitaires Apicoles et assure les visites de ruchers (tirés au sort), afin d'aider les apiculteurs dans l'accompagnement sanitaire de leurs abeilles. Le GDSA a assuré cette année la formation d'un adhérent comme Agent sanitaire Apicole.

Vous êtes tous invités à participer à l'Assemblée Générale d'automne de La Ruche du Quercy et du GDSA, le 14 Octobre 2018 à 9h, à l'Espace MURAT de Labastide Murat.

2.6 Lutte contre le Vespa velutina

Le Vespa velutina est classé « nuisible de 2ème catégorie » (Art. du 26-12-2012). Il convient de piéger uniquement autour des ruchers agressés avec pour appât du jus de vieille cire fermenté ou la bière sucrée par du sirop de fruit rouge. Le signalement par mail des nids au Museum national d'histoire naturelle est préconisé :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler/>

Le piégeage autour des ruches des fondatrices est préconisé de février à fin mai puis, de tous les frelons, de septembre aux premières gelées.

Le Vespa velutina reste très présent dans notre région cette année.

2.7 Déclaration de rucher

La déclaration de rucher doit, depuis 2016, être faite entre le 01 septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site:

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Cette nouvelle procédure simplifiée permet l'obtention immédiate d'un récépissé de déclaration et, pour les nouveaux apiculteurs, leur numéro d'apiculteur (NAPI). Les apiculteurs doivent renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées. Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer : ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei,
- les noms des communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Une copie du récépissé de cette déclaration est à envoyer à la chambre d'agriculture du Lot , à : s.miquel@dial.oleane.com

3 - Rapport Financier

Les comptes annuels, établis par le cabinet comptable SOGOREC, sont présentés par notre trésorier et annexés à ce PV (Annexe I)

L'assemblée donne quitus au trésorier qui est félicité et remercié pour la qualité de sa gestion.

4 - Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Sont élus depuis 2017 et pour 2 ans encore:

Mrs. FRANCOUAL, MANEIN Bernard, POLBOSTet QUENTIN

Sont élus depuis 2016 pour 1 an encore :

Mme DE CARVALHO; Mrs. GAYDOU, HEINRICH, DU PELOUX, PICCO, POUX et THEREYZOL.

Sont ré-éligibles ce jour pour 3 ans :

Mrs CHAMBON, FAURE, GALTÍÉ, et MULLER

Sont volontaires pour compléter le CA:

Mme. FIGWER et M. MAURY

Tous sont réélus ou élus à l'unanimité

5- Perspectives et programme pour la saison 2018-2019

Le programme à venir est bâti sur une Idée générale: doubler le nombre de séances sur les ruches, les répartir dans le temps (samedis et mercredis) et les confier à trois « référents » au moins.

Lors de chaque séance, chaque groupe, plus petit, traite peu de ruches ; ainsi :

- ⇒ On prend le temps pour transmettre les savoirs et faire manipuler les nouveaux
- ⇒ Les adhérents peuvent choisir entre le mercredi et le samedi et améliorer leur participation (surtout s'ils ont une activité professionnelle).
- ⇒ l'entretien du rucher (porté à plus de 25 colonies) est assuré toutes les semaines sous la houlette des référents et partagé par tous les membres au lieu d'être laissé à la charge d'un petit nombre. Deux adhérents sont responsables de la fermeture à l'issue de chaque séance.

Trois formations sont ajoutées au programme de base et feront l'objet d'une annonce spécifique:

Les traitements anti varroas alternatifs, pour tous

L'élevage de reines, pour les apiculteurs aguerris

L'apiculture naturelle, pour ceux qui sont intéressés

Le Rucher école disposant maintenant d'un site internet qui offre un agenda détaillé sur le programme, il n'y aura donc plus de convocations aux séances, sauf en cas de changement imprévisible et avec des délais insuffisants.

Le Rucher s'est équipé de 3 balances à ruches ; elles sont connectées et permettent à tous d'apprécier l'état des provisions, les essaimages éventuels et même les pillages. Enfin, le Rucher a acquis un gaufrier qui permettra à ceux qui sont intéressés de traiter les cires d'opercules.

La ruche Warré et la ruche keyniane en place depuis mai 2018 permettront une formation spécifique aux adeptes d'une apiculture sur ces types de ruches.

Après mise en forme par le bureau, ce programme fera l'objet d'une diffusion séparée.

6- Questions diverses

CONCLUSION prononcée par le Président

« Cette année, a été une année de plein développement pour notre Rucher école. Tous les candidats à une adhésion ont pu être admis sans limitation, et pour cela notre cheptel a pu être augmenté, nous avons dû adapter nos structures, nos équipements et notre pédagogie. Mais ce n'a été possible parce que nous étions désormais « association d'intérêt général ». De nombreux mécènes par leurs dons et la majorité des adhérents par leurs cotisations de soutien, ont apporté les fonds ou les moyens matériels pour assurer les équipements nécessaires. Sous la houlette de notre très dévoué secrétaire, que je ne remercierai jamais assez, de nombreux volontaires n'ont pas hésité à s'impliquer dans ces grands changements. Je leur exprime à tous mes plus vifs remerciements. Je souhaite aussi que tous puissent apprécier la chance que nous avons de nous adonner à notre passion, l'apiculture, dans un cadre aussi agréable que celui que nous offre le Pech de Gourbière, aussi, en votre nom à tous, je renouvelle ma profonde gratitude à M. GAY Président de l'AMAR et à M. JUBERT, Directeur du Pech de Gourbière, pour le concours extrêmement précieux qu'ils nous apportent, eux-mêmes et leurs personnels. Merci également à M. BETAÏLLE qui va prochainement quitter ses fonctions au GDSA après plus de 17 ans de bénévolat au service de tous les apiculteurs lotois. Merci à René notre formateur dévoué et rigoureux depuis plus de 12 ans : il rejoint le cercle des Référents, ses anciens élèves, auxquels il donnera toujours de précieux conseils.

J'attends que des volontaires se manifestent pour tenir notre stand au Salon animalier de SOUILLAC les 27 et 28 octobre, puis à la fête de la plantation, aux QUATRE-ROUTES-DU-LOT le 3 novembre.

Vous avez tous rendez-vous le dimanche 18 novembre à 12h00 pour un repas de fin d'année apicole à l'Auberge des Marthres de SALIGNAC-EYVIGUES tenue par notre ami Daniel MANEIN. Vous serez contactés prochainement à ce sujet et, comme par le passé, vous devrez vous inscrire directement auprès de l'Auberge.

Cette AG est la dernière que j'ai présidée et à présent le Conseil d'administration va se réunir pour élire un nouveau Bureau et un nouveau Président. Je quitte mes fonctions sachant qu'une bonne santé du Rucher école implique un renouveau dans sa gouvernance et je peux rassurer les adhérents sur le fait qu'il y a une relève à la hauteur de l'enjeu. Je remercie tous ceux qui m'ont accompagné pendant les 18 années passées à la tête du Rucher école et qui m'ont aidé à en faire une association enviée de tous pour ses structures, sa cohésion, l'esprit qui y règne et pronant une apiculture de grande qualité, toujours plus respectueuse de l'abeille et de son environnement. Je reste bien sûr à la disposition de l'équipe montante et je souhaite un bel avenir à notre association ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Un cocktail est ensuite servi aux participants et, pour terminer cette réunion, un repas est partagé par 57 d'entre eux.

A partir de 14 heures, le rucher a été présenté aux adhérents présents qui ont pu participer au contrôle des provisions hivernales faites par nos abeilles et au traitement anti-varroas de complément de certaines ruches.

Jean-Paul Picco

Le président du Rucher école
Jean-Paul PICCO